

Déclaration annuelle des quantités d'azote épanchées ou cédées

Arrêté du 7 mai 2012 (JO du 8 mai 2012)

Vous pouvez également télédéclarer à l'adresse suivante
<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Informations générales relatives au déclarant

N° SIRET du déclarant

NOM, Prénom ou raison sociale du déclarant

Ancien N° SIRET du déclarant *

Adresse

* Si le N° SIRET du déclarant a changé, renseigner ici le N° SIRET utilisé dans la déclaration précédente

N° PACAGE du déclarant

N° de TEL

SAU (si elle existe)

Adresse électronique

Les cadres en gris sont réservés à l'administration

Quantité d'azote produit par les animaux du déclarant

Catégorie de Bovins et autres herbivores	Azote produit / animal	Nb animaux *	Qté d'azote produit par catégorie (kg de
Bovins			
Bovin 1 - 2 ans, engraissement	40,500 Kg		
Broutard < 1 an, engraissement	27,000 Kg		
Femelle < 1 an	25,000 Kg		
Femelle 1 - 2 ans, croissance	42,500 Kg		
Femelle > 2 ans	54,000 Kg		
Mâle 0 - 1 an, croissance	25,000 Kg		
Mâle 0 - 1 an, engraissement	20,000 Kg		
Mâle 1 - 2 ans, croissance	42,500 Kg		
Mâle > 2 ans	73,000 Kg		
Place veau de boucherie	6,300 Kg		
Vache de réforme	40,500 Kg		
Petite vache laitière, poids vif adulte moyen < 500 kg et produc lait < 4500 kg de lait/an temps passé à l'exterieur des batiments < 4 mois	62,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment < 4 mois - Prod laitière < 6000 Kg lait/vache/an	75,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment < 4 mois - Prod laitière entre 6000 et 8000 Kg lait/vache/an	83,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment < 4 mois - Prod laitière > 8000 Kg lait/vache/an	91,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment entre 4 à 7 mois - Prod laitière < 6000 Kg lait/vache/an	92,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment entre 4 à 7 mois - Prod laitière entre 6000 et 8000 Kg lait/vache/an	101,000 Kg		
Petite vache laitière, poids vif adulte moyen < 500 kg et produc lait < 4500 kg de lait/an temps passé à l'exterieur des batiments entre 4 et 7 mois	76,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment entre 4 à 7 mois - Prod laitière > 8000 Kg lait/vache/an	111,000 Kg		
Petite vache laitière, poids vif adulte moyen < 500 kg et produc lait < 4500 kg de lait/an temps passé à l'exterieur des batiments > 7 mois	86,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment > 7 mois - Prod laitière < 6000 Kg lait/vache/an	104,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment > 7 mois- Prod laitière entre 6000 et 8000 Kg lait/vache/an	115,000 Kg		
Vache laitière, temps extérieur bâtiment > 7 mois - Prod laitière > 8000 Kg lait/vache/an	126,000 Kg		
Vache nourrice (vache allaitante), sans son veau	68,000 Kg		

Commentaire en cas de déclaration de plusieurs types de vaches laitières :

Ovins				
	Agneau engraisé produit	0,800 Kg	<input type="text"/>	
	Brebis viande et bélier	11,000 Kg	<input type="text"/>	
	Brebis laitière	12,000 Kg	<input type="text"/>	
	Agnelle	6,000 Kg	<input type="text"/>	
Caprins				
	Chèvre et bouc	11,000 Kg	<input type="text"/>	
	Chevrette	5,000 Kg	<input type="text"/>	
	Chevreau engraisé produit	0,070 Kg	<input type="text"/>	
Equins				
	Jument de trait suivée	66,500 Kg	<input type="text"/>	
	Poulain de trait	50,000 Kg	<input type="text"/>	
	Jument Sport et Loisir suivée	45,000 Kg	<input type="text"/>	
	Cheval Sport et Loisir au travail	39,000 Kg	<input type="text"/>	
	Poney AB (200 kg)	23,000 Kg	<input type="text"/>	
	Poney CD (400 kg)	35,000 Kg	<input type="text"/>	
Catégorie Porcins - classés selon le système d'élevage		Azote produit / animal	Nb animaux *	Qté d'azote produit par catégorie (kg de
Caillebotis seul	Truie reproductrice sur lisier - Alimentation standard	17,400 Kg	<input type="text"/>	
	Truie reproductrice sur lisier - Alimentation biphasé	14,300 Kg	<input type="text"/>	
	Truie non productive sur lisier - Alimentation standard	9,500 Kg	<input type="text"/>	
	Truie non productive sur lisier - Alimentation biphasé	7,800 Kg	<input type="text"/>	
	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur lisier - Alimentation standard	0,440 Kg	<input type="text"/>	
	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur lisier - Alimentation biphasé	0,390 Kg	<input type="text"/>	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur lisier - Alimentation standard	3,170 Kg	<input type="text"/>	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur lisier - Alimentation biphasé	2,600 Kg	<input type="text"/>	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) - Raclage en V sans compostage - Alimentation standard	3,380 Kg	<input type="text"/>	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) - Raclage en V sans compostage - Alimentation biphasé	2,760 Kg	<input type="text"/>	
Caillebotis et raclage en V	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) - Raclage en V avec compostage - Alimentation standard	2,900 Kg	<input type="text"/>	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) - Raclage en V avec compostage - Alimentation biphasé	2,370 Kg	<input type="text"/>	

	Truie reproductrice sur paille - Alimentation standard	14,400 Kg	
	Truie reproductrice sur paille - Alimentation biphase	12,600 Kg	
	Truie reproductrice sur paille compostée - Alimentation standard	12,100 Kg	
	Truie reproductrice sur paille compostée - Alimentation biphase	10,700 Kg	
	Truie non productive sur paille - Alimentation standard	6,700 Kg	
	Truie non productive sur paille - Alimentation biphase	5,600 Kg	
	Truie non productive sur paille compostée - Alimentation standard	4,900 Kg	
	Truie non productive sur paille compostée- Alimentation biphase	4,000 Kg	
Litière de paille accumulée	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur paille - Alimentation standard	0,310 Kg	
	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur paille - Alimentation biphase	0,290 Kg	
	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur paille compostée - Alimentation standard	0,220 Kg	
	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur paille compostée - Alimentation biphase	0,200 Kg	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur paille - Alimentation standard	2,230 Kg	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur paille - Alimentation biphase	1,880 Kg	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur paille compostée - Alimentation standard	1,620 Kg	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur paille compostée - Alimentation biphase	1,330 Kg	
	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur sciure - Alimentation standard	0,180 Kg	
	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur sciure - Alimentation biphase	0,170 Kg	
Litière de sciure accumulée	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur sciure compostée - Alimentation standard	0,170 Kg	
	Porcelet post-sevrage (8 à 31 kg) sur sciure compostée - Alimentation biphase	0,150 Kg	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur sciure - Alimentation standard	1,350 Kg	
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur sciure - Alimentation biphase	1,110 Kg	

	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur sciure compostée - Alimentation standard	1,210 Kg		
	Porc à l'engraissement produit (31 à 118 kg) sur sciure compostée - Alimentation biphasé	0,990 Kg		
Supérieur à 118 Kg				
Correction à apporter au rejet lorsque le poids d'abattage est supérieur à 118 Kg				
	Quantité supplémentaire par kg de poids vif pour certains animaux	Quantité d'azote / kg de poids supplémentaire	Nb total de kg de poids supplémentaire à l'abattage	Qté d'azote produit / an (kg de N)
Caillebotis seul	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur lisier - Alimentation standard	0,036 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur lisier - Alimentation biphasé	0,030 Kg		
Caillebotis et raclage en V	Porc engraissement > 118 Kg poids vif - Raclage en V sans compostage - Alimentation standard	0,039 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif - Raclage en V sans compostage - Alimentation biphasé	0,032 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif - Raclage en V avec compostage - Alimentation standard	0,033 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif - Raclage en V avec compostage - Alimentation biphasé	0,027 Kg		
Litière de paille accumulée	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur paille - Alimentation standard	0,026 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur paille - Alimentation biphasé	0,022 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur paille compostée - Alimentation standard	0,019 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur paille compostée - Alimentation biphasé	0,015 Kg		
Litière de sciure accumulée	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur sciure - Alimentation standard	0,015 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur sciure - Alimentation biphasé	0,013 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur sciure compostée - Alimentation standard	0,014 Kg		
	Porc engraissement > 118 Kg poids vif sur sciure compostée - Alimentation biphasé	0,011 Kg		

Catégorie Porcins (utilisation du bilan réel simplifié BRS) ***

Qté totale d'azote produit par les porcins (kg de N)

ATTENTION : les données "cheptel porc" (nombre d'animaux par catégories) restent à déclaration obligatoire pour les exploitants fournissant un résultat issu du BRS.

Catégorie Volailles	Azote produit / animal	Nb animaux *	Qté d'azote produit par catégorie (kg de
Caille,Future reproductrice (œufs et chair)	0,012 Kg		
Caille,Label	0,010 Kg		
Caille,Pondeuse oeuf	0,070 Kg		
Caille,Pondeuse reproduction	0,047 Kg		
Caille,Standard	0,008 Kg		
Canard,Barbarie (mixte)	0,094 Kg		
Canard,Barbarie mâle	0,132 Kg		
Canard,Canard Pékin	0,060 Kg		
Canard,Colvert (pour lâchage)	0,052 Kg		
Canard,Colvert (pour tir)	0,110 Kg		
Canard,Colvert reproducteur	0,470 Kg		
Canard,Mulard gras	0,061 Kg		
Canard,Mulard prêt à gaver (extérieur)	0,113 Kg		
Canard,Mulard prêt à gaver (intérieur)	0,129 Kg		
Cane,Barbarie future reproductrice	0,174 Kg		
Cane,Barbarie reproductrice	0,564 Kg		
Cane,Pékin (ponte)	0,561 Kg		
Cane,Pékin future reproductrice	0,207 Kg		
Cane,Reproductrice (gras)	0,533 Kg		
Canette,Barbarie label	0,061 Kg		
Canette,Barbarie standard	0,053 Kg		
Canette,Mulard à rôtir	0,108 Kg		
Canette,Pékin	0,047 Kg		
Chapon,Label	0,193 Kg		
Chapon,Mini label	0,148 Kg		
Chapon,Pintade label	0,123 Kg		
Chapon,Standard	0,203 Kg		
Coquelet,	0,012 Kg		
Dinde,A rôtir biologique	0,091 Kg		
Dinde,A rôtir label	0,239 Kg		
Dinde,A rôtir standard	0,103 Kg		
Dinde,Découpe femelle label	0,193 Kg		
Dinde,Découpe mâle label	0,339 Kg		
Dinde,Future reproductrice	0,472 Kg		
Dinde,Lourde	0,285 Kg		
Dinde,Médium	0,237 Kg		
Dinde,Reproductrice	0,584 Kg		
Faisan,22 semaines	0,062 Kg		
Faisan,Futur reproducteur (32 semaines)	0,088 Kg		
Faisan,Reproducteur	0,137 Kg		

Oie,A rôtir	0,455 Kg		
Oie,Future reproductrice (chair)	0,567 Kg		
Oie,Future reproductrice (gras)	1,032 Kg		
Oie,Grasse	0,112 Kg		
Oie,Prête à gaver	0,155 Kg		
Oie,Reproductrice (chair), par cycle de ponte	0,625 Kg		
Oie,Reproductrice (grasse)	0,772 Kg		
Perdrix,15 semaines	0,029 Kg		
Perdrix,Future reproductrice (23 semaines)	0,036 Kg		
Perdrix,Reproductrice	0,111 Kg		
Pigeons,Par couple	0,312 Kg		
Pintade,Biologique (bâtiments fixes)	0,068 Kg		
Pintade,Biologique (cabanes mobiles)	0,056 Kg		
Pintade,Future reproductrice	0,051 Kg		
Pintade,Label	0,068 Kg		
Pintade,Reproductrice	0,208 Kg		
Pintade,Standard	0,042 Kg		
Poularde,Label	0,150 Kg		
Poule,Pondeuse (reproductrice chair) label	0,507 Kg		
Poule,Pondeuse (reproductrice chair) standard	0,362 Kg		
Poule,Pondeuse (reproductrice ponte)	0,324 Kg		
Poule,Pondeuse biologique (œufs)	0,365 Kg		
Poule,Pondeuse label (œufs)	0,373 Kg		
Poule,Pondeuse plein air (œufs)	0,365 Kg		
Poule,Pondeuse sol (œufs)	0,413 Kg		
Poule,Pondeuse standard (œufs) -cage,pré-séchage,hangar	0,436 Kg		
Poule,Pondeuse standard (œufs) - cage, séchoir	0,467 Kg		
Poulet,Biologique (bâtiments fixes)	0,082 Kg		
Poulet,Biologique (cabanes mobiles)	0,082 Kg		
Poulet,Label (bâtiments fixes)	0,066 Kg		
Poulet,Label (cabanes mobiles)	0,074 Kg		
Poulet,Standard	0,028 Kg		
Poulet,Standard certifié	0,045 Kg		
Poulet,Standard lourd	0,039 Kg		
Poulet,Standard léger (export)	0,021 Kg		
Poulette,Future reproductrice (ponte)	0,092 Kg		
Poulette,Oeufs - label, bio et plein air	0,079 Kg		
Poulette,Oeufs - standard cage	0,077 Kg		
Poulette,Œufs - standard sol	0,082 Kg		
Catégorie Volailles (utilisation du bilan réel simplifié BRS) ***			Qté totale d'azote produit par les
Catégorie Lapins			Azote produit / animal
			Nb animaux *
			Qté d'azote produit par catégorie (kg de

Lapin produit, élevage engraisseur	0,048 Kg		
Lapine et sa suite, élevage naisseur	1,040 Kg		
Lapine et sa suite, élevage naisseur engraisseur	3,460 Kg		
Quantité totale d'azote produite sur l'exploitation			kg de N
La quantité totale d'azote produite sur l'exploitation est la somme de la production d'azote épandable par les animaux du déclarant. Cette production est obtenue pour chaque espèce animale par le nombre d'animaux multiplié par la production d'azote définie dans l'arrêté du 19/12/11 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en oeuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.			
Azote production hors sol, valeur mesurée **			kg de N
Azote production hors sol, valeur mesurée épandue **			kg de N

* Il est nécessaire d'indiquer le nombre d'animaux présents en moyenne ou produits sur la période sur laquelle porte la déclaration (cf règles de calcul dans l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié)

** Valeur issue de mesures (en Kilogramme d'azote). A renseigner dans le cas où l'arrêté préfectoral le prévoit.

*** Valeur issue du calcul du bilan réel simplifié conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté relatif au programme d'actions national.

Les cadres en gris sont réservés à l'administration

Quantité d'azote transitant par une installation de traitement du		
	Type de système de traitement **	
III	Quantité d'azote entrant dans l'installation de traitement (IIIA)	kg de N
	dont quantité d'azote issue des effluents d'élevage	kg de N
	dont quantité d'azote non animal produit sur l'exploitation	kg de N
	Quantité d'azote restant après traitement (IIIB)	kg de N
	dont quantité sous forme d'un produit homologué ou normé	kg de N
	Quantité d'azote abattue par l'installation de traitement (IIIC)	kg de N (IIIA - IIIB)
	Part d'azote abattu par l'installation de traitement	% (IIIC / IIIA)

* Cette installation de traitement doit être située sur l'exploitation (par exemple : station de traitement aérobie, séchage, compostage, méthanisation ...)

** valeurs possibles : Méthanisation / Séchage / Compostage / Station de traitement / Plusieurs types de traitement

Quantité d'azote issu de fertilisants organiques non normés non homologués reçue par le déclarant

IV	Identification du fournisseur (N° SIRET ou N°	Raison sociale	Quantité d'azote reçue	Part issue d'effluents d'élevage	Nature du fertilisant azoté**	Mode d'utilisation (Epend, Trait)*
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
Total azote organique reçu						kg de N
Quantité totale issue des effluents d'élevage						kg de N

* Epend : Épandage
 Trait : Traitement

** LBP : Lisier brut (porc)
 LBB : Lisier brut (bovin)
 FBB : Fumier brut (bovins)
 FBV : Fumier brut (volaille)
 FBA : Fumier brut (porc et autres espèces)
 D : Digestat non normé
 BSTA : Boue issue d'une station de traitement de lisier non normé
 ESTA : Effluent épuré issu d'une station de traitement de lisier
 CSTA : Centrat issu d'une station de traitement de lisier non normé
 AUTRE(org Animal) : Autre type d'effluent d'élevage, non normé
 COM : Composts urbains (ordures ménagères...) non normés
 BU : Boues (stations urbaines), non normées
 BEI : Boues et autres Effluents Industriels, non normés
 AVF : Algues vertes fraîches
 DV : Déchets verts non normés
 AUTRE(non Animal) : Autre type d'effluent, non normé

Quantité d'azote organique de toute nature cédé par le déclarant

V	Identification du receveur (N° SIRET ou N° PACAGE)	Raison sociale	Quantité d'azote organique	Part issue d'effluents d'élevage	Nature du fertilisant azoté**	Mode d'utilisation (P.T.O)*
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
			kg de N	%		
Total azote organique sorti						kg de N
Quantité totale issue d'effluents d'élevage						kg de N

* P : Épandage chez un préteur de terre y compris après transport (agriculteur, légumes, ...)
 T : Traitement externe après le transport
 O : Vente ou cession à un intermédiaire

** LBP : Lisier brut (porc)
 LBB : Lisier brut (bovin)
 FBB : Fumier brut (bovins)
 FBV : Fumier brut (volaille)
 FBA : Fumier brut (porc et autres espèces)
 D : Digestat non normé
 DN : Digestat normé
 FS : Fientes sèches
 CLVN : Compost de litière de volaille normé
 CLAN : Compost de litière autres espèces normé
 ENP : Produit normé NP issu de lisier
 BSTA : Boue issue d'une station de traitement de lisier non normé
 BSTAN : Boue issue d'une station de traitement de lisier normé
 ESTA : Effluent épuré issu d'une station de traitement de lisier
 CSTA : Centrat issu d'une station de traitement de lisier non normé
 CSTAN : Centrat issu d'une station de traitement de lisier normé
 AUTRE(org Animal) : Autre type d'effluent d'élevage, non normé
 AUTRE N(org Animal) : Autre type d'effluent d'élevage, normé
 COM : Composts urbains (ordures ménagères...) non normés
 COMN : Composts urbains (ordures ménagères...) normés
 BU : Boues (stations urbaines), non normées
 BUN : Boues (stations urbaines), normées
 BEI : Boues et autres Effluents Industriels, non normés
 BEIN : Boues et autres Effluents Industriels, normés
 AVF : Algues vertes fraîches
 AVCN : Compost d'algues vertes normé
 DV : Déchets verts non normés
 DVN : Déchets verts normés
 AUTRE(non Animal) : Autre type d'effluent, non normé
 AUTRE N(non Animal) : Autre type d'effluent, normé

Les cadres en gris sont réservés à l'administration

Quantité d'azote issu de fertilisants azotés normés ou homologués (fertilisant minéraux y compris) épandue par le déclarant

Attention : bien penser à indiquer les unités d'azote et non les quantités brutes d'engrais

VI	Type de fertilisant azoté*	Quantité d'azote épandue	Part issue d'effluents d'élevage
			kg de N
		kg de N	%
		kg de N	%
		kg de N	%
		kg de N	%
		kg de N	%
		kg de N	%
		kg de N	%
		kg de N	%
Total des quantités d'azote issu de fertilisants normés ou homologués épandu			kg de N
Quantité totale issue des effluents d'élevage			kg de N

* DN : Digestat normé
 FS : Fientes sèches
 CLVN : Compost de litière de volaille normé
 CLAN : Compost de litière autres espèces normé
 ENP : Produit normé NP issu de lisier
 BSTAN : Boue issue d'une station de traitement de lisier normé
 CSTAN : Centrat issu d'une station de traitement de lisier normé
 AUTRE N(org Animal) : Autre type d'effluent d'élevage, normé
 N miné : Azote minéral
 COMN : Composts urbains (ordures ménagères...) normés
 BUN : Boues (stations urbaines), normées
 BEIN : Boues et autres Effluents Industriels, normés
 AVCN : Compost d'algues vertes normé
 DVN : Déchets verts normés
 AUTRE N(non Animal) : Autre type d'effluent, normé

Variations des quantités d'azote de toute origine stockées

Type de fertilisant azoté	Part des effluents d'élevage	Stock début de période	Stock fin de période
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N
	%	kg de N	kg de N

VII

	Stock début de période	Stock fin de période
Quantité totale d'azote issu des fertilisants normés et homologués (y compris azote minéral)	kg de N VII B	kg de N VII A
Dont quantité totale issue des effluents d'élevage	kg de N VII D	kg de N VII C
	Stock début de période	Stock fin de période
Quantité totale d'azote issu de fertilisants organiques non normés non homologués	kg de VII B	kg de VII A
Dont quantité totale issue des effluents d'élevage	kg de VII D	kg de VII C
	Variation de stock total	kg de VII A - VII B
	Variation de stock issu des effluents d'élevage	kg de VII C - VII D

Calcul des valeurs caractéristiques et observations

VIII

Quantité d'azote total épandues par ha de SAU

kg de N / ha

Quantité d'azote issu des effluents d'élevage total
épandues par ha de SAU

kg de N / ha

Observations

Date et signature

Signé le : ___ / ___ / ___

Il est rappelé qu'il est nécessaire de signer votre déclaration pour la valider afin qu'elle soit prise en compte par l'administration.